

## édito

Mais qu'avons nous fait avant ?

Étrange sentiment que celui ressenti début janvier. C'est parce que cette question semble rester dans les esprits que nous nous sommes posés une autre question : faut-il reparler de ces événements tragiques, 9 semaines après ? A la lueur de l'actualité récente de Copenhague nous nous sommes dit: OUI, il faut en reparler. En janvier, si un dixième de la population s'est rué sur un journal qui 15 jours auparavant n'intéressait qu'une poignée de "laïcistes de gauche", d'amoureux du bon mot et de la provocation, c'est que quelque chose a changé.

Les rassemblements qui ont eu lieu partout en France ont été qualifiés d'historiques. Mais que s'est-il passé de fondateur ? Que pouvons-nous tirer comme apprentissage de cet instant fragile ? Personne ne semble pouvoir le dire, mais tout le monde a l'impression qu'une évolution est en marche. Au delà du symbole, les lendemains de la mobilisation ont montré que malheureusement le racisme ordinaire et les amalgames islamophobes étaient trop admis. Ils ont aussi montré qu'il allait falloir s'adresser à toute cette jeunesse qui, par une terrifiante incompréhension devant l'indignation, manifeste un sentiment d'abandon, refusant par exemple les minutes de silence. L'éducation, l'acquisition de l'esprit critique, voilà l'immense travail qui doit être fait après les événements que nous venons de vivre.

Mais une fois les morts enterrés, une fois la folie médiatique assagie, que reste-t-il de "je suis Charlie" ?...

La liberté d'expression doit se cultiver tous les jours dans les foyers, les écoles et les communes. Elle est une composante essentielle de la cohésion sociale, une arme contre l'exclusion et les communautarismes. Car, qui s'exprime a une chance de se faire comprendre et de «se faire tolérer». La liberté d'expression ne s'use que si on ne s'en sert pas. A notre échelle, "Murs Murs de Crémieu" illustre cette liberté d'expression sans laquelle la pluralité des voix peine à exister. Favoriser cette liberté c'est aussi tolérer les engueulades à la française, les polémiques qui sont, comme les fêtes de village et les rassemblements sportifs, des passerelles entre les individus dans une mixité d'idées, d'origines, de religions, l'unité et le partage du moment présent.

**Tout le monde n'est pas Charlie, mais chacun a le pouvoir de changer les choses.**



La démocratie est vivante, pour qu'elle le reste, ALLEZ VOTER...

## Élections départementales :

Un scrutin binominal, pour élire une femme et un homme, sur un canton deux fois plus grand qu'auparavant. Des enjeux de politique sociale, mais aussi d'éducation, d'aménagement du territoire et de culture.

Les événements de début d'année ont montré combien notre démocratie est fragile. **Cherchez vos cartes d'électeurs, aujourd'hui c'est le moment de faire vivre cette démocratie !** Rendez-vous aux élections les 22 et 29 mars pour élire les conseillers «départementaux».

En effet, le *Conseil Général* change de nom et devient le **Conseil Départemental**. Quelles sont ses **compétences** ? Depuis la loi de décentralisation, le département s'est vu déléguer de nombreuses missions : Il est principalement actif en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité : l'**action sociale**, plus de la moitié de son budget, concerne notamment l'enfance (PMI, adoption), les personnes handicapées, âgées (maisons de retraites, maintien à domicile, APAH), le RSA, la précarité énergétique. En matière d'éducation, le département gère les collèges et leurs agents. Le conseil départemental a également des compétences relatives à l'aménagement du territoire (gestion de l'eau et de la voirie rurale, transport routier non urbain des personnes...) et à la culture (musées, bibliothèques, protection du pa-

trimoine...). Des enjeux importants pour la vie quotidienne.

**Beaucoup de nouveautés dans ce scrutin**, qui remplace les élections cantonales. **Le mode de renouvellement est modifié** : dorénavant c'est l'intégralité des conseillers qui sont élus en même temps, pour un mandat de six ans. La **parité homme/femme** est instaurée. Les candidats se présentent en **binôme** mixte, avec un jeu de

suppléants mixte. Si les candidats font candidature et campagne commune, ils exercent ensuite leurs fonctions de conseiller départemental de manière indépendante. **La carte des cantons est revue** afin de corriger les inégalités démographiques : l'Isère passera de 58 à 29 cantons, d'une population moyenne de 41600 habitants. A Crémieu, nous serons dans le canton de Charvieu-Chavagneux, le plus peuplé du département. Il est formé de 24 communes entières issues des anciens

### Qui défendra le mieux vos valeurs pendant ces 6 ans ?

Les candidats joueront-ils le jeu de la démocratie et de la transparence ?

Encourageront-ils le rassemblement des citoyens ?

Sont-ils désintéressés, honnêtes intellectuellement ?

Protégeront-ils les intérêts du canton avant ceux des partis politiques ?

Auront-ils de vraies ambitions de développement économique, social, solidaire ?

Posez-vous les bonnes questions...

**ET ALLEZ VOTER !**

cantons de Crémieu (18 communes) et de Pont-de-Chéry (6 communes). Cinq binômes se sont déclarés candidats sur ce canton.

**Les 22 et 29 mars, votez !**

# VU DE L'INTÉRIEUR...



Il y a un an, pendant la campagne électorale des élections municipales, le mot «transparence» est souvent revenu. Une fois à l'intérieur du conseil

municipal, la situation est apparue bien complexe aux yeux des quatre élus d'opposition. Le manque de communication et l'habitude de fonctionner en

vase clos produisent une certaine forme d'opacité, y compris en interne, au cœur même de la majorité.

*«Du choc des idées jaillit la lumière.»*

Nicolas Boileau

## Mais à quoi servent les conseils municipaux à Crémieu ?

Voilà près d'un an que des élus de l'opposition siègent au conseil et pourtant, il est encore difficile de savoir qui en établit l'ordre du jour. La réponse ne peut se faire que par des hypothèses : le maire tout seul ? Le maire et son premier adjoint ? Les adjoints réunis en bureau ?

Si cette prérogative revient à l'exécutif, donc au maire, les usages veulent qu'il y ait des instances de concertation entre les élus pour traiter des sujets importants. Un ordre du jour pourrait être défini

**Le conseil municipal n'est en réalité qu'une simple chambre d'enregistrement où l'on demande clairement aux représentants des Crémolans de valider des décisions déjà prises.**

en fin de conseil pour la séance suivante. Décider de dates régulières des conseils permettrait à l'équipe de se rendre disponible pour une bonne préparation.

A Crémieu, pour l'instant, rien de tout cela ! Une chose est sûre, les conseillers municipaux ne participent pas à la définition des sujets à aborder. L'ordre du jour est envoyé 6 jours avant le conseil conformément aux obligations légales. Quand les conseillers d'opposition ont souhaité porter en discussion certains sujets, ils les

ont envoyés par mail. Ceux-ci ont été abordés en fin de conseil dans la rubrique "questions diverses", ou parfois oubliés !

Il semble en fait que la convocation de l'assemblée communale soit provoquée par le besoin impératif de prendre des décisions administratives. C'est à dire que le conseil n'est en réalité qu'une simple chambre d'enregistrement où l'on demande clairement aux représentants des Crémolans de valider des décisions déjà prises.

Pourtant en théorie, en tant qu'agent exécutif de la commune, le maire est chargé de l'exécution des décisions prises par le conseil municipal et agit sous son contrôle. Il exerce des

compétences déléguées par celui-ci et doit alors lui rendre compte de ses actes. Il devrait donc exister des lieux où les élus discutent et où les décisions communales se prennent. A Crémieu, les rôles semblent inversés. C'est le maire qui propose et qui demande la validation de ses décisions, qui lui est invariablement accordée par sa majorité. Il serait temps de corriger cette anomalie et de ré-attribuer au conseil municipal sa fonction originelle : proposer, débattre, décider, en suivant la citation de Boileau "du choc des idées jaillit la lumière".

## Les débats de fond concernent notre avenir.

Où se déroulent les débats de fond concernant notre avenir ?

Dans les commissions peut-on penser ? Oui et non peut-on répondre...

ça dépend des commissions. Elles ne se réunissent pas toutes régulièrement. De plus, les sujets abordés ne sont pas toujours aussi prioritaires qu'il le faudrait.

Discuter du choix des fleurs qui seront offertes à l'occasion de la Fête des mères ne poserait pas de problème si l'on faisait aussi l'analyse des besoins sociaux de la ville (obligatoire!). Réfléchir à la réduction des frais téléphoniques en commission

**Les élus de l'opposition déplorent que les sujets importants pour la vie des Crémolans ne fassent pas l'objet de commissions permanentes.**

finances semble normal mais pas suffisant. L'absence de budget ne devrait pas empêcher la commission travaux de définir un plan de reprise des pavés et des éclairages de Crémieu...

Face à cette situation, les élus de l'opposition déplorent que les sujets importants pour la vie locale ne fassent pas l'objet de commissions permanentes. Ces espaces de discussion éviteraient bien des incompréhensions et des malentendus qui font perdre du temps et de l'énergie à tous les élus bénévoles inscrits dans l'engagement municipal.

Est attendue par exemple la présentation en conseil des

**réflexions sur l'entrée Ouest de la ville** et en particulier la manière d'anticiper l'augmentation du nombre d'habitants dans les écoles et les équipements locaux, l'absorption par le réseau d'assainissement des rejets des nouveaux arrivants ainsi que notre capacité à gérer les véhicules supplémentaires qui s'annoncent avec les nouvelles constructions en cours et à venir.

Ainsi, les projets d'envergure en cours d'extension de la ville - EZT, Montginoux, Carrefour Market, Vraie Croix, etc. qui vont métamorphoser notre cadre de vie n'ont, pour l'heure, jamais été débattus en conseil municipal alors même qu'il vont nécessiter de gros budgets. Les Crémolans sont à peine au courant !

On attend aussi avec intérêt les discussions entre élus sur le PLU en cours d'écriture : quel avenir voulons-nous pour notre territoire ? Comment garder à Crémieu son cachet et sa valeur historique tout en accueillant de nouveaux habitants ? Comment rénover les logements existants ? Nombre d'entre eux, dans le centre ville, sont non décentes voire insalubres. De nombreux dispositifs d'aide à la rénovation existent, nous pourrions décider de faire de la rénovation de l'habitat ancien une vraie priorité municipale, tout comme nous pourrions décider également d'avoir une vraie politique sociale.

**Mais ces grands sujets d'orientation ne sont jamais débattus en conseil...**

## En conclusion

Utopie diront certains

Le manque de concertation empêche de partager un projet, qui correspondrait à une vraie politique municipale portée par l'ensemble des élus. Utopie

diront certains ? Lorsqu'il s'agit de la gestion d'une ville, la définition de l'intérêt général et d'une programmation budgétaire ne sont pas des sujets utopiques. Notre société a changé et il faut

pouvoir apporter des réponses claires aux personnes que l'on représente tous les jours, et pas seulement le jour des élections. Une équipe municipale doit pouvoir, dans son ensemble, répondre aux

administrés lorsqu'elle est interpellée sur des sujets d'avenir comme Montginoux, EZT ou même des sujets délicats comme l'abattage des arbres du terrain de boules.

# Subventions parlementaires : l'enfer pavé de bonnes intentions

Dans un rapport récent, la Cour des comptes juge sévèrement la réserve parlementaire. Cette enveloppe de subventions proposées par les députés et sénateurs doit servir au financement des projets locaux et au soutien des associations. Pour l'Assemblée nationale, son montant est de 80.2 millions d'euros en 2014. Autrefois obscurément partagée entre quelques parlementaires proches des finances, l'enveloppe est depuis 2012 équitablement répartie : chaque député dispose d'un montant de 130 000 € en moyenne. Depuis 2013, suite à une décision du tribunal administratif, l'Assemblée nationale rend publique son utilisation dans son intégralité. Malgré cet effort

de transparence et d'équité, la cour des comptes pointe des dérives par rapport à l'intérêt général, une efficacité incertaine, une gestion coûteuse, un manque de contrôles, et une redondance avec d'autres dispositifs d'aide. Ses conclusions sont claires : cette procédure n'est « pas compatible avec l'objectif d'un bon emploi des deniers publics ».

Sur France Inter le 12 février, Claude Bartolone (président de l'Assemblée nationale) défend bec et ongles le dispositif de la réserve en argumentant sur l'aide indispensable aux associations et aux projets locaux. Il trouve le système assez vertueux, il renie son côté arbitraire

**«Votez pour moi, votre ville/association aura des subventions»**

et la possible dérive clientéliste. D'autres députés réclament sa suppression et la réaffectation des fonds à d'autres dispositifs existants mieux contrôlés. Pour éviter toute accusation de manœuvres électoralistes, certains députés ont mis en place un jury populaire pour décider de l'affectation des subventions.

L'analyse de la réserve 2014 de l'Assemblée montre que 54% sont utilisés pour les communes, et 46% pour les associations. Les financements communaux sont souvent sur la commune du député, quant aux subventions d'associations, c'est un véritable saupoudrage. Les critères d'attribution restent très flous, prêtant le flanc aux

souçons de clientélisme. La visibilité même de ces subventions l'encourage, puisque certains députés en font un argument électoral : «Votez pour moi votre ville/association aura des subventions».

En période de restrictions budgétaires, c'est le fait du prince et l'arbitraire qui s'installent dans les villes. Est-il normal que les représentants du pouvoir législatif distribuent de l'argent ? Cela n'est-il pas contraire au principe fondamental des démocraties représentatives de séparation des pouvoirs législatifs et exécutifs ?

**Dans notre circonscription en 2014, le député Alain Moyno Bressand a distribué 115 000 € à 59 associations.**

Pour en savoir plus : [http://www2.assemblee-nationale.fr/reserve\\_parlementaire/plf](http://www2.assemblee-nationale.fr/reserve_parlementaire/plf)



## Le Crémolan ~~CURIEUX~~ / FURIEUX

### Tristesse et désarroi



Les platanes du jeu de boules Baron Raverat ont été coupés sans sommation, pour des motifs inconnus aujourd'hui. Ces très beaux arbres faisaient partie du paysage de Crémieu, ville au cœur de pierre. Les ACpC se sont indignés de ce

massacre irréversible, en contradiction totale avec les orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

**Un courriel a été envoyé à la mairie pour demander des explications.**

### Le tri sélectif aussi sur le site de la Mairie

Après maintes demandes officielles auprès de la mairie depuis fin octobre, l'association des ACpC reste ab-

sente de la page "associations" du site Internet de la commune. Nous ne pensons pas qu'il s'agit d'un oubli. Dont acte.

### Des caméras pas si efficaces

À Crémieu de malheureux citoyens ont vu leur voiture pillée sur un parking pourtant surveillé par des caméras.

Lorsqu'ils sont allés déposer plainte à la gendarmerie, et ont demandé s'il était possible de visionner la vidéo du méfait, on leur a répondu que c'était impossible car il n'y avait "pas d'avance rapide sur le visionneur" (?!?!). D'autres victimes

ont eu la chance de voir le film de leur braquage : hélas la définition de la vidéo était insuffisante pour identifier les malfaiteurs, ou même pour lire la plaque d'immatriculation du véhicule... **Les caméras de surveillance ne sont pas la solution ultime pour la sécurité des biens, on peut même se demander si des caméras factices ne feraient pas le même usage à meilleur compte.**



## Le Crémolan ~~CURIEUX~~ / FURIEUX

### La politique de l'oubli



Le plan national maladies neurodégénératives 2014-2019 a été présenté en novembre par la ministre de la Santé. C'est un plan ambitieux qui concerne en particulier 900 000 personnes atteintes d'Alzheimer, chiffre qui pourrait atteindre 1,3 million en 2020. En 2007, la maladie d'Alzheimer était déclarée

**La construction prochaine d'un PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés) dans l'enceinte de l'hôpital est une bonne nouvelle : un PASA permettra d'accueillir, dans la journée, les résidents présentant des troubles du comportement modérés pour leur proposer des activités thérapeutiques, un à cinq jours par semaine. C'est**

**Ce mandat sera-t-il celui ou l'Unité Alzheimer de Crémieu verra le jour ?**

grande cause nationale par François Fillon. Pourtant la moitié des budgets promis sont restés virtuels. Le plan Alzheimer de Nicolas Sarkozy a aussi été doté de moyens importants mais seuls 61% ont été effectivement financés. Cette triste maladie semble être le support de nombreuses promesses de campagne qui n'engagent que ceux qui les écoutent.

À Crémieu, M. le maire parle depuis fort longtemps de l'unité Alzheimer de la maison de retraite, pourtant rien ne vient.

bien, mais ça n'a rien à voir avec une UHR (Unité d'Hébergement Renforcé) qui est un environnement architectural adapté, séparé du reste de l'EHPAD pour l'accueil des personnes atteintes d'Alzheimer, avec un personnel qualifié. C'est un projet ardu et coûteux, mais il en va du bien être des résidents malades d'Alzheimer et des autres, qui méritent tous d'être accueillis dans des conditions dignes.

**Ce mandat sera-t-il celui où l'Unité Alzheimer de Crémieu verra enfin le jour ?**

## Du côté de Montginoux

Le permis de construire - et de démolir - sur le terrain Montginoux à l'entrée Ouest de Crémieu a été accordé : 3 immeubles, 22 maisons - un total de 70 logements, conforme à ce qui était projeté en mars 2014.

**Pourtant certaines modifications paraissent possibles pour mieux répondre aux objectifs du réaménagement de l'entrée de ville :** logements, amélioration de la circulation (carrefour à feux de la vraie croix), intégration au projet d'une partie du patrimoine ancien, conservation d'arbres plus que centenaires, intégration d'une promenade le long de la rivière, diminution du risque d'inondation pour les quartiers voisins...

En agissant avec moins d'empressement, il aurait été possible de lancer une concertation pour recueillir des idées, en cohérence avec le futur pôle urbain Crémieu-Villemoirieu et phaser le projet : **prendre le temps de monter un ensemble architectural exemplaire et cohérent** incluant la reconversion de l'écurie Montginoux et la conservation des grands arbres, ainsi qu'un parc urbain longeant la rivière, coulée verte faisant lien entre les quartiers

ouest et le centre. Certes, le nombre de logements serait moindre mais les objectifs du PLU de 70 logements restant à construire pour 2020 n'ont pas à être tous concentrés sur cette parcelle. Une partie du terrain est inondable. Il paraîtrait prudent de réserver une zone à un usage de débordement contrôlé afin de réduire les risques d'un débordement soudain. Risque aggravé par la surface imperméabilisée, qui ne permettra plus l'infiltration des pluies et augmentera le pic de crue à l'aval. L'aménagement d'un nouvel habitat en entrée de ville aurait mérité un meilleur traitement esthétique que les 3 grands murs pignons prévus le long de l'avenue Delachenal. En bordure de ces immeubles, le mur en pierre qui nécessiterait d'être partiellement déplacé pour faire une voie de dégagement au carrefour restera en place, il a été qualifié de « remarquable ». Bizarrement, il est pourtant prévu de le rabaisser en banquette... Les ACpC ont envoyé un courrier à M. le maire pour lui exposer ces points.

**Plus de concertation avec les habitants dans le traitement de ce dossier serait souhaitable.**

**Avec moins d'empressement, il aurait été possible de lancer une concertation pour recueillir des idées, en cohérence avec le futur pôle urbain Crémieu-Villemoirieu**

## Le Plan Local d'Urbanisme à la loupe

L'étude du projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : une démarche qui s'avère compliquée : affichage tardif sur le site Internet de la ville, difficile à trouver, pas d'information sur la durée de la consultation. Certaines cartes importantes sont difficiles à lire (format A4), d'autres sont manquantes.

Les intentions de ce PLU sont bonnes avec de nombreux aspects intéressants comme **la densification maîtrisée du territoire, la prise en compte des enjeux paysagers avec des zonages de protection.** Ce nouveau PLU insiste sur l'importance des transports doux, sur la création de parkings et sur une valorisation du centre ville.

Cependant, on note une insuffisance d'espaces verts à l'intérieur de l'enceinte urbaine. La prise en compte des risques d'inondations et des zones d'expansion de crues semble insuffisante le long du ruisseau de Vaud (jeu de boules, terrain Monginoux). le nombre de logements en cours de réalisation et en projet, déjà bien supérieur à ce qui est prescrit, semble impossible à respecter au vu de ce qui est en train d'être construit. La localisation des parkings préconisés demeure imprécise.

**Les ACpC continuent à suivre ces dossiers importants pour l'avenir de la ville et attendent l'enquête publique.**

**Ce nouveau PLU insiste sur l'importance des transports doux, sur la création de parkings et sur une valorisation du centre ville.**

## Stationnement

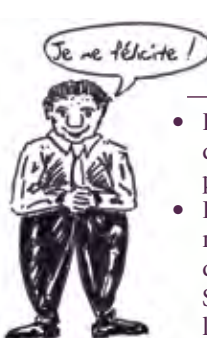


ner conjointement pour éviter cet engorgement. Bien sûr, faire des parkings publics à proximité immédiate du centre. Dans le centre, des emplacements pourraient être préemptés pour cela. Il faudrait indiquer clairement les différents parkings et apposer des panneaux de communication

en entrée de ville pour sensibiliser au stationnement réglementé et se donner les moyens d'appliquer cette réglementation. Enfin il faudrait que les Crémolans prennent conscience qu'ils n'habitent pas à la campagne, ni dans le Crémieu de 1950, mais dans une cité médiévale qui n'a pas été pensée pour l'automobile et acceptent de marcher 5 minutes pour regagner leur domicile ou faire leurs courses. Marcher ou rouler, sur des voies de cheminement doux qui traverseraient toute la ville, c'est la dernière condition à mettre en place pour désengorger Crémieu des voitures !

Il y aurait donc plusieurs actions à mener

Sans expulser les véhicules motorisés de la vieille ville, il est évident que Crémieu et ses habitants ont tout à gagner à ce que chacun pose sa voiture un peu plus loin.



- Les ACpC ont le plaisir de vous annoncer la (re)naissance du **marché de potiers de Crémieu**, qui se tiendra sur la place de la Nation le week-end des **18 et 19 juillet 2015**.
- Le club **Dbloc Escalade** reprend bientôt ses sorties en site naturel. Les 70 adhérents, encadrés par deux moniteurs diplômés, s'entraînent en hiver au collège et salle Vacheron. Sécurité, loisir et convivialité sont au programme. Nous leur souhaitons une météo printanière favorable !

## Rendez-vous...



### UN ÉVÈNEMENT FAMILIAL GRATUIT

**DE 14H00 A 18H00**  
**HALLE DE CRÉMIEU**

**D I M**  
**29**  
**MARS**

**ATELIERS CRÉATION**  
**JEUX - EXPOSITIONS**  
**TABLE RONDE - DÉBAT**  
**COURTS MÉTRAGES**  
**CONCERT SPECTACLE**

Pour faire suite à la journée de l'Environnement.nette du samedi, **NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX** avec vos enfants le **dimanche 29 Mars, de 14h00 à 18h00** pour une rencontre ludique et conviviale sur le thème du Recyclage et du Ré-emploi de matériaux pour apprendre, par-

tager un goûter, jouer, bricoler, écouter, voir... «Créer-Mieux» est une série de rendez-vous GRATUITS, proposée par les ACpC, autour de thèmes de société déclinés sous plusieurs angles : débats, informations, activités pratiques, sans oublier un esprit de fête et une approche un peu décalée.

Pour soutenir la publication des MURS-MURS de Crémieu, faire un don de soutien ou adhérer à l'association :

- Je fais un don de soutien de ..... €
- J'adhère à l'association des Amis des Citoyens pour Crémieu et je paye une cotisation de 10 €
- Mon nom : .....
- Mon adresse postale : .....
- Mon adresse email : .....

Coupons à envoyer accompagné de son règlement à l'attention de :  
**Association des ACpC**  
55 rue porcherie - 38460 Crémieu  
Ou à déposer dans notre boîte aux lettres citoyenne devant la librairie Chemin, à Crémieu.